



PLAN DE REDYNAMISATION DE LA REGION DE DAX

PLAN DU RAPPORT

1. LE CONTEXTE	3
2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL.....	5
3. ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE	8
4. AXES DE DEVELOPPEMENT	11
a) AXE 1 : CREATION	11
b) AXE 2 : ANIMATION	17
c) AXE 3 : RENFORCEMENT DU TISSU INDUSTRIEL EXISTANT	25
5. CONCLUSIONS.....	28
a) GOUVERNANCE DU PLR.....	28
b) MODE D'EVALUATION DE L'AVANCEE DU PROJET.....	28
c) BUDGET	29
d) PLAN DE FINANCEMENT	34
e) CALENDRIER PREVISIONNEL	38
6. SYNTHESE PAR « FICHES ACTIONS ».....	39
SIGNATAIRES	48

1. LE CONTEXTE

La base de DAX a ouvert ses portes en 1957 : maison mère des pilotes d'hélicoptères militaires, elle compte aujourd'hui environ 600 personnes civiles, militaires et 150 stagiaires français et étrangers par an (durée de cette formation initiale).

L'Ecole de l'Aviation de l'Armée de Terre (E.A.L.A.T) est engagée depuis deux ans dans un processus d'externalisation de la fourniture des appareils et de leur maintenance. Cette dernière a provoqué la perte d'un peu plus d'une centaine d'emplois civils et militaires compensée par la création d'une cinquantaine d'emplois civils. En effet, une entreprise a été créée – HELIDAX – qui, dans le cadre d'un contrat de longue durée, met tous les jours à disposition de l'école de nouveaux hélicoptères (EC120 Colibri). C'est ce déficit d'une cinquantaine d'emplois (55) qui a rendu la zone de Dax éligible aux dispositions du plan de restructuration de la Défense.

Dans le même temps, une société a été créée pour utiliser ces nouveaux appareils aux fins de participer à la mise au point du système de géolocalisation européen GALILEO. Cette jeune société dénommée HELILEO, installée près de Dax, a commencé à recruter et à travailler, dans un premier temps, sur les contrats avec la Commission Européenne pour GALILEO et depuis sur d'autres contrats. Elle emploie d'ores et déjà une douzaine de personnes. En 2008, elle a été autorisée à utiliser ces hélicoptères par le Ministère de la Défense.

La situation actuelle présente plusieurs points positifs dans la mesure où l'on peut considérer que la présence de l'école est pérenne, que le besoin de pilotes pour les armées et pour un certain nombre de services publics (Pompiers, Protection civile, SAMU, etc...) est en croissance rapide, que la présence d'une entreprise issue de ce partenariat public-privé est durable et qu'une PME innovante en phase de développement peut servir de poisson pilote. C'est ce contexte qui justifie le présent plan local de redynamisation, dont l'ambition est de créer au moins 150 emplois, de préférence dans le secteur de la géolocalisation appliquée aux activités les plus variées.

Un comité de site a été mis en place en juin 2009 regroupant, conformément aux instructions, les forces vives du territoire. Cette mise en place a été un peu tardive, du fait de la fermeture à proximité de Dax d'un site industriel important appartenant au groupe SONY, avec lequel il avait été envisagé de regrouper les actions de redynamisation.

De fait, les élus locaux ont accepté de s'engager aux côtés de l'Etat à la condition que le dispositif soit concentré sur la ville de Dax et son agglomération. Dès lors, la ville de Dax, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax (CAGD), le Conseil Général des Landes et le Conseil Régional d'Aquitaine ont accepté de travailler avec l'Etat avec l'ambition très précise de créer un pôle technologique, sachant que deux efforts étaient déjà engagés : le développement du très haut débit dans l'agglomération dacquoise et la volonté déjà affirmée de l'agglomération, de la ville et du Conseil Général de dédier une zone d'activités à de la haute technologie.

Depuis 2008 plusieurs étapes se sont succédées avant même que la procédure du PLR ne soit engagée : celle-ci constitue en fait une amélioration singulière des possibilités envisagées.

En 2008, une première étude avait été confiée par le Conseil Général au bureau d'études CAPITAL HIGH TECH pour l'installation d'HELILEO.

En 2009 et au début 2010, plusieurs réunions du comité de site en formation restreinte ont permis de réfléchir aux conditions de mise en place de ce pôle technologique. Il a été décidé de confier à CAPITAL HIGH TECH une étude pré-opérationnelle pour accompagner cette création. La Communauté d'Agglomération du Grand Dax est signataire du contrat d'études/actions. Une demande de subvention à l'Etat sur les fonds mis à disposition par la DATAR a été formulée afin d'inclure cette mission dans le PLR, en avance de phase.

Dans le même temps, une demande d'A.O.T a été faite pour deux ou trois bâtiments sur le site même de l'E.A.L.A.T., qui permettraient après rénovation d'accueillir rapidement de nouvelles entreprises. Le Syndicat mixte qui est chargé de gérer la future zone d'activités a par ailleurs engagé les études pour l'aménagement de la zone et la réalisation de bâtiments dédiés aux entreprises technologiques.

Notons que les collectivités locales vont concentrer leurs efforts sur le financement de ce site.

2. DIAGNOSTIC TERRITORIAL

Diagnostic et grandes orientations territoriales

L'Agglomération du Grand Dax connaît, à l'image de la côte Atlantique et des régions de l'Ouest, une forte attractivité se matérialisant par l'importance des flux migratoires.

Ainsi, sur la dernière période intercensitaire (1999 / 2007), la population du Grand Dax a gagné plus de sept mille habitants. Cet accroissement de la population est essentiellement lié à l'apport de populations extérieures au territoire

Cette hausse témoigne d'un territoire très dynamique, jugé comme offrant un niveau satisfaisant d'équipements, de services et d'emplois par les populations nouvelles.

Ce pays où il fait bon vivre est cependant confronté à des enjeux conduisant à modeler pour demain un territoire différent de celui d'aujourd'hui :

- une certaine difficulté pour les ménages à se loger dans de bonnes conditions et à trouver un logement social doit conduire les collectivités à affirmer leur priorités en faveur du « logement pour tous » (ou de l'équilibre social de l'habitat) ;
- un manque de fluidité de la circulation aux heures de pointe et à proximité des points névralgiques de l'agglomération : gare TGV, centres-villes, zones commerciales...
- un développement de l'urbanisation a généré des effets de mitage et d'étalement urbain, sans prendre en considération les principes de développement durable, a eu un effet destructurant pour la profession agricole, et conduit aujourd'hui à revoir le modèle d'un développement dépassé ainsi qu'à anticiper les évolutions foncières ;
- de fortes concurrences territoriales en matière de développement économique et commercial impliquent pour le Grand Dax la nécessité de renforcer sa politique d'accueil d'entreprises, d'appui au développement de ses principales filières économiques et de poursuivre un désenclavement déjà amorcé par la création du franchissement Est de l'agglomération ;
- des équipements publics et des services à la population de qualité doivent être renforcés pour répondre à la croissance démographique et au vieillissement progressif des ménages ;
- le territoire insuffisamment affirmé en tant que destination touristique doit enrichir son offre et structurer des produits qui permettront d'allonger les séjours ;
- le patrimoine naturel qualitatif mais insuffisamment valorisé nécessite d'être restauré dans ses fonctions écologiques mais aussi approprié par la population dans ses fonctions détente et pédagogiques.

Ces enjeux ont été précisés par un certain nombre d'études stratégiques conduites depuis 2003.

L'Agglomération a engagé des actions publiques correctrices pour apporter des solutions, contribuant à construire un territoire plus équilibré, plus accessible, plus proche du citoyen et inscrit dans une logique de développement durable.

En axant l'action publique sur des objectifs clairs et partagés, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax a décidé d'œuvrer collectivement pour construire un territoire « rêvé mais accessible » à l'horizon 2020.

Son choix s'est porté sur une approche de développement global qui permettra à l'agglomération de s'inscrire dans une nécessaire modernité contribuant à la rendre plus attractive.

Deux grands principes intangibles inspirent l'ambition communautaire : d'une part le respect de l'environnement, d'autre part l'équilibre. Ils sont largement partagés et s'appliquent tant à la vie des concitoyens qu'à l'évolution du territoire. Ils irriguent les trois grands objectifs que l'Agglomération s'est fixés.

Mobiliser les énergies sur une approche citoyenne du développement.

En premier lieu, il convient de rehausser la qualité et la proximité des services offerts à la population, notamment la plus fragile. Ce devoir de solidarité est coûteux. Il exige vigilance et dynamisme. Il est nécessaire de lutter contre une logique destructurante privilégiant l'individualisme et la rentabilité. L'engagement du Grand Dax est incontournable et vise à garantir une cohésion sociale forte, pour un territoire où les habitants peuvent envisager avec sérénité une vie épanouie, de leur installation jusqu'à leur retraite. La mise en place d'une politique d'accueil de la petite enfance, de services aux personnes âgées dépendantes, la consolidation d'un tissu commercial de proximité et le développement d'un habitat confortable et accessible vont assurément contribuer à cet objectif.

Développer le territoire dans un esprit responsable et garantir la qualité de vie des générations futures.

Cette volonté nécessite d'acquérir de nouveaux réflexes allant dans le sens du développement durable : pas de construction nouvelle sans réflexion sur les économies d'énergies, pas de création de voirie sans penser aux modes de déplacement doux, pas d'accessibilité renforcée sans priorité donnée aux transports collectifs et à l'intermodalité, pas de développement de l'urbanisation sans densification.

Conforter l'emploi par l'attractivité renforcée du territoire.

La grave crise économique actuelle rappelle à chaque collectivité la préoccupation première des administrés de son territoire. Dans ce contexte, développer l'emploi d'une part, renforcer l'attractivité économique du territoire d'autre part, passent par l'accroissement des infrastructures routières, ferroviaires, numériques, commerciales ou touristiques, garantes de la qualité des villes.

Montrer sa capacité à innover, imaginer l'agglomération de demain sont les défis à relever par le Grand Dax. Mener une action offensive de reconquête de l'attractivité de l'agglomération est au cœur de son développement territorial.

En termes économiques, la structure du Grand Dax se traduit par une forte dominance de l'activité tertiaire, ancrée sur le thermalisme et le commerce, et qui a laissé jusqu'à présent peu de place aux activités industrielles (moins de 15 % des entreprises).

L'emploi public reste élevé sur l'Agglomération, le plus gros employeur étant le Centre Hospitalier avec près de 2 500 salariés. Les collectivités, l'EALAT (550 emplois directs) représentent également une part non négligeable des emplois publics, estimés à 40 % de l'emploi total de l'agglomération.

L'EALAT subit, comme de nombreux sites militaires, l'impact de la réorganisation portée par le Ministère de la Défense et l'Agglomération du Grand Dax a besoin de s'inscrire dans une nouvelle dynamique économique.

Projet de création du pôle technologique Grand Dax Techno'Landes pour une nouvelle dynamique économique

Afin d'encourager l'implantation et la création d'entreprises, le Grand Dax souhaite placer l'innovation au cœur de la compétitivité et de l'attractivité territoriales. Pour atteindre cet objectif, il convient de mettre en place et structurer les outils de développement économique qui permettront :

- de stimuler la création d'entreprises innovantes,
- d'attirer de nouvelles entreprises,
- de fédérer, dynamiser tous les acteurs, par la valeur ajoutée de l'animation et de l'ingénierie des projets,
- de susciter le développement de nouveaux projets technologiques,
- de porter l'innovation au cœur de la stratégie des entreprises afin qu'elles gagnent en compétitivité.

Parmi les actions engagées, le Grand Dax a décidé de recourir aux outils habituels tels que les zones d'activités ou l'immobilier d'entreprises mais va plus loin avec un projet de création d'une pépinière et d'un hôtel d'entreprises technologiques, projet phare porté par la Communauté d'Agglomération et le Conseil Général des Landes.

Outils territoriaux majeurs de développement économique, de tels projets sont le support de la politique de développement du territoire à partir de l'innovation. Plus que jamais cette démarche est devenue un enjeu stratégique non seulement pour l'économie des territoires mais aussi pour les PME qui doivent investir de plus en plus dans la R&D et le développement de nouveaux produits pour rester compétitives.

Un syndicat mixte a été créé en avril 2009 pour porter ce projet d'intérêt départemental, tant dans les études préalables (positionnement économique, urbanisme) que dans l'aménagement du site. Ce dernier associera immobilier d'entreprises, équipements publics et zone d'habitat. Dans cet esprit, les élus communautaires et départementaux ont décidé l'acquisition d'une zone de 14 hectares à Dax.

Ce projet s'appuie sur l'implantation sur le Grand Dax de la jeune pousse HELILEO, créée en 2008, qui a l'ambition de devenir l'un des centres d'expertise européens de référence pour le développement et la validation des applications critiques de la navigation par satellite. Convaincue que ce centre du meilleur niveau européen permettra de créer des emplois à haute valeur ajoutée sur le territoire autour d'un pôle de compétences lié à GALILEO, le système de navigation par satellite européen, le Grand Dax a souhaité étudier l'opportunité de créer une pépinière et un hôtel d'entreprises technologiques pour stimuler de façon proactive le développement de nouvelles entreprises.

3. ORIENTATIONS DE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Etude de potentialité économique

En préalable à l'engagement du projet d'aménagement urbain, la Communauté d'Agglomération a fait réaliser par la société CAPITAL HIGH TECH, entre Mai 2009 et Mars 2010, une étude de potentialité économique, confidentielle, qui pourra être consultée sur demande expresse avec l'accord des collectivités locales concernées.

Cette étude a permis de mesurer le potentiel économique d'attractivité du futur pôle technologique **Grand Dax Techno'Landes**, qui s'inscrit dans une logique :

- d'animation et de mise en réseau de compétences,
- d'aide à la création d'entreprise,
- d'accueil d'entreprises innovantes,
- et d'aide aux PME innovantes.

Les conclusions ont notamment permis de répondre aux questions suivantes :

- Quelles sont les spécialités thématiques que le territoire doit mettre en avant pour attirer un nombre suffisamment d'entreprises de hautes technologies avec des avantages différenciateurs suffisamment marqués?
- Quel volume d'activité économique le Grand Dax peut-il espérer « capter » ou générer sur son territoire, dans le domaine des applications de la navigation par satellite liées à HELILEO et les autres domaines de spécialités retenus ?
- Quelle(s) offre(s) spécifique(s) d'accompagnement aux entreprises le Grand Dax doit-il développer pour attirer de nouvelles sociétés ?

Sur la base d'une analyse fine

- des spécialités thématiques choisies par d'autres campus européens qui semblent être les plus porteuses,
- des marchés de la navigation par satellite les plus prometteurs,

- des besoins en compétences technologiques qui permettraient de renforcer la chaîne de valeur de HELILEO,
- des atouts territoriaux potentiels en termes d'expertises et de moyens industriels locaux,
- des atouts territoriaux potentiels en matière de recherche et d'enseignement supérieur.

CAPITAL HIGH TECH a dégagé plusieurs thèmes porteurs qui participent tous à une même logique de spécialité qui pourrait s'intituler :



■ NAVIGATION PAR SATELLITE

Le thème de la radionavigation s'impose plus que naturellement comme l'un des thèmes fédérateurs, au croisement notamment des applications de GALILEO et des spécialités territoriales : tourisme, agriculture de précision, gestion forestière. Il représente un marché porteur de 300Md€ en 2010. Le centre d'expérimentation HELILEO représente le principal atout différenciateur de **Grand Dax Techno'Landes**.

■ LOGICIELS METIERS ET SOLUTIONS COMMUNICANTES

Le thème des « Logiciels métiers et solutions communicantes » constitue un autre axe de développement fondamental. Il participe aussi à la chaîne de valeur des applications satellites tout en apportant des axes de développement plus larges. Le marché mondial est estimé à 614Md€. Plusieurs PME dacquoises sont d'ores et déjà actives sur ce thème.

L'IUT R&T de Mont de Marsan et le montage du Pôle de Compétences @QuiNetiC représenteront des moteurs de développement uniques et complémentaires sur lequel il conviendra aussi de capitaliser au maximum.

■ TELEMEDECINE

Il s'agit d'un marché en fort développement qui comprend plusieurs types d'applications : le suivi des personnes hospitalisées à domicile, la surveillance des personnes âgées, le tourisme médical, le diagnostic à distance, etc.

Les enjeux nationaux autour de la télémédecine entrent en résonance forte avec le contexte local dans lequel se situe le département des Landes : de grandes distances à parcourir pour accéder aux soins, une concentration de l'offre de santé dans certaines zones, un nombre croissant de personnes âgées et dépendantes et une demande accrue de soins à domicile.

Avec sa communauté médicale et ses spécialités thermales, le Grand Dax pourrait offrir un véritable marché et tremplin commercial aux sociétés qui développent des offres de services ou de technologies adaptées.

Un quatrième thème pourrait représenter un axe de développement complémentaire, offrant d’abord une visibilité sur le plan scientifique :

■ **CHANGEMENT CLIMATIQUE ET CYCLE CARBONE**

Le Laboratoire des Sciences du Climat et de l’Environnement reconnu pour ses travaux sur les cycles du carbone invite les Landes à recevoir sur son territoire des plateaux d’expérimentation sur la mesure des flux de carbone. Le territoire des Landes de Gascogne deviendrait alors le site de référence français pour un programme de recherche européen majeur.

La PME Toulousaine NOVELTIS avec laquelle le CEA collabore déjà, serait prête à s’investir sur un tel projet en créant une entité de 4 personnes sur le Grand Dax.

Concernant les perspectives de développement économique, le flux estimé de projets suivant les différentes phases de cycle de vie d’une entreprise est de :

<p><u>Incubateur</u></p> <p>Soutien à des porteurs de projets et entrepreneurs individuels</p>	<p>2 entrepreneurs par an</p>
<p><u>Pépinière d’entreprises</u></p> <p>Création de nouvelles entreprises innovantes</p>	<p>2 créations d’entreprises par an</p>
<p><u>Hôtel d’entreprises</u></p> <p>Implantation d’entreprises existantes qui voudraient être localisées dans un environnement technologique attractif en disposant d’infrastructures numériques/télécoms ou profiter des marchés locaux</p>	<p>1 TPE chaque année</p> <p>1 PME tous les deux ans</p> <p>1 PME intéressée par construire sur la zone tous les 4 ans (la première étant HELILEO au démarrage)</p>

Les perspectives sont de **150 créations d’emplois à 5 ans**.

L’offre territoriale modulaire a été définie en conséquence :

- les surfaces que le syndicat mixte pourra affecter au développement économique ainsi que les biens immobiliers à construire sur le périmètre dédié ont été qualifiées,
- les services dédiés à développer sur la zone ont été définis.

4. AXES DE DEVELOPPEMENT

S'appuyant sur le retour d'expérience de plus de 20 ans capitalisé par le réseau européen des incubateurs (EBN, European BIC Network), les acteurs locaux ont retenu un ensemble de bonnes pratiques qu'il convient de mettre en œuvre pour le lancement et le développement de nouveaux centres d'entreprises. Ces axes serviront de guide à la dynamique de développement envisagée, tant sur le plan des infrastructures et équipements qu'en matière d'accompagnement des entreprises.

- Disposer d'une infrastructure irréprochable, mais dimensionnée de manière minimale pour démarrer, et d'une connectivité puissante (réseaux télécommunications du meilleur niveau).
- Offrir une expertise d'accompagnement de haut niveau, avec des compétences-clés tant économiques que technologiques ou sectorielles, et mettre en œuvre une animation dynamique sur le site même et au-delà, au sein de clusters locaux, complétée par la mise en place de partenariats forts avec des organisations locales ou des industriels stratégiques fortement visibles.
- Initier rapidement les premiers succès en termes de création d'entreprises et d'aide au développement des entreprises existantes.

Le plan de redynamisation se décline ainsi selon trois axes détaillés dans les paragraphes suivants.

a) AXE 1 : CREATION

i. Construction des Bâtiments

Afin de donner toutes ses chances à **Grand Dax Techno'Landes**, il est primordial de ne pas négliger la qualité de l'hébergement qui sera proposé par la pépinière. Les entreprises iront en effet s'installer plus volontiers dans des locaux qui puissent véhiculer l'image qu'elles veulent donner à leurs clients.

Il est également important de bien planifier et calibrer le dimensionnement des infrastructures immobilières à déployer ; il faut entre autre privilégier une forte modularité et des mises à disposition progressives dans le temps.

Les infrastructures de **Grand Dax Techno'Landes** doivent permettre de répondre à divers objectifs :

- Héberger et accompagner des « jeunes pousses » en phase de primo-croissance (0 à 3/4 ans) : on parle de « **pépinière** (technologique) ». Il serait également judicieux de permettre l'accueil et l'accompagnement de quelques porteurs de projets n'ayant pas encore franchi le cap de la création : c'est la fonction « **incubateur** », qui sera intégrée à l'infrastructure de pépinière.
- Accueillir et coacher des entreprises en développement, dès leur sortie de pépinière (3/4 à 6/8 ans), et pérenniser leur localisation sur le site et leur articulation avec l'écosystème : c'est le rôle de l' « **hôtel d'entreprises** ». Afin de favoriser les échanges avec les jeunes entreprises de la pépinière, l'hôtel d'entreprises sera intégré dans le même bâtiment ;

- permettre la relocalisation sur le site d'entreprises matures originaires ou non du territoire des Landes : c'est le **parc technopolitain**.

Sur la base des recommandations faites le réseau européen des incubateurs (European BIC network - EBN), CAPITAL HIGH TECH a défini les principales caractéristiques que devront présenter la pépinière et l'hôtel d'entreprises :

- Un bâtiment présentant une image professionnelle (architecture, fonctionnalité)
- Une zone d'accueil conviviale et communicante
- Des espaces flexibles et modulaires (avec cloisons mobiles), par unités de 15 m²
- Accès sécurisé
- Des espaces climatisés
- Zone de dégagement extérieure comportant accès piétonnier, parkings et espaces verts
- Des performances techniques de qualité (niveau de finitions, thermique, acoustique, connectique,...)
- Fonctions techniques bâtiment : déchets, réserves, groupe de secours, onduleur.

Au regard des projections d'occupation du pôle technologique, l'offre territoriale à développer se composera de :

- un bâtiment 1200m² comprenant 800m² pour la pépinière et 400m² pour l'hôtel d'entreprise, extensible dans une seconde phase de développement,
- un bâtiment de 500m² à louer (sans restriction de durée contrairement à la pépinière ou à l'hôtel d'entreprises), destiné à recevoir la société HELILEO comme premier occupant,
- enfin, une réserve foncière pré-équipée de l'ordre de 3 à 4 ha semble opportune afin d'offrir une solution aux start-ups et PME, en sortie de pépinière et d'hôtel d'entreprises et dont le réflexe naturel sera de s'implanter sur la zone. Cette réserve permettra de répondre à une demande potentielle d'implantation de l'ordre de 2 PME par an, en ayant éventuellement recours au principe des bâtiments relais.

La SATEL (Société d'Aménagement Touristique et d'Équipement des Landes) a présenté le 12 Mars 2010 une proposition d'aménagement.

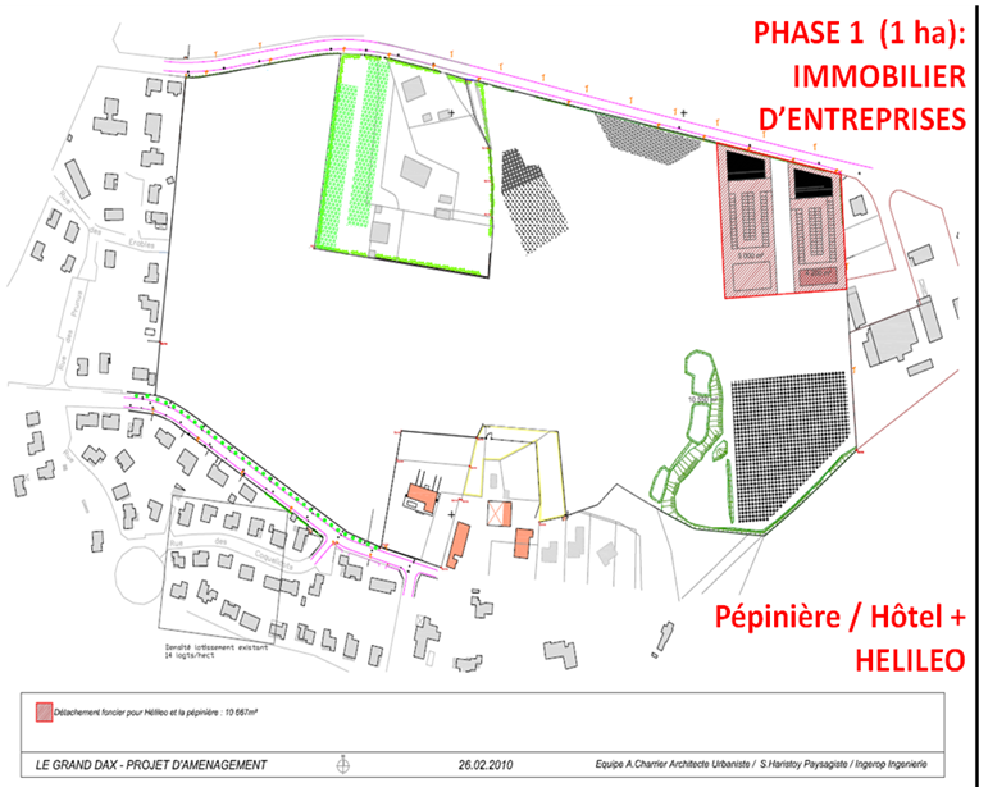
La zone de 14 hectares accueillera de façon majoritaire du logement, des équipements publics structurants et des solutions immobilières dédiées à la filière technologique. L'insertion urbaine et paysagère ainsi que de nouvelles formes urbaines et un urbanisme durable seront privilégiés.

Les figures ci-dessous illustrent la proposition de la SATEL.

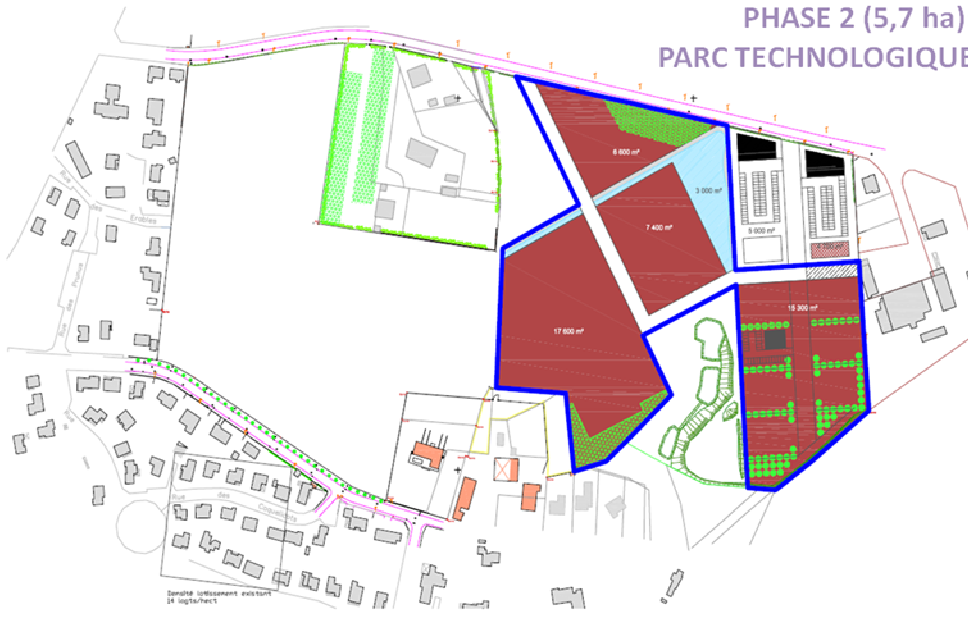


Vue aérienne

LE GRAND DAX - PROJET D'AMENAGEMENT 1:50000m 03.12.2009 Equipe A.Chantier Architecte Urbaniste / S.Haristoy Paysagiste / Ingénierie Ingénierie

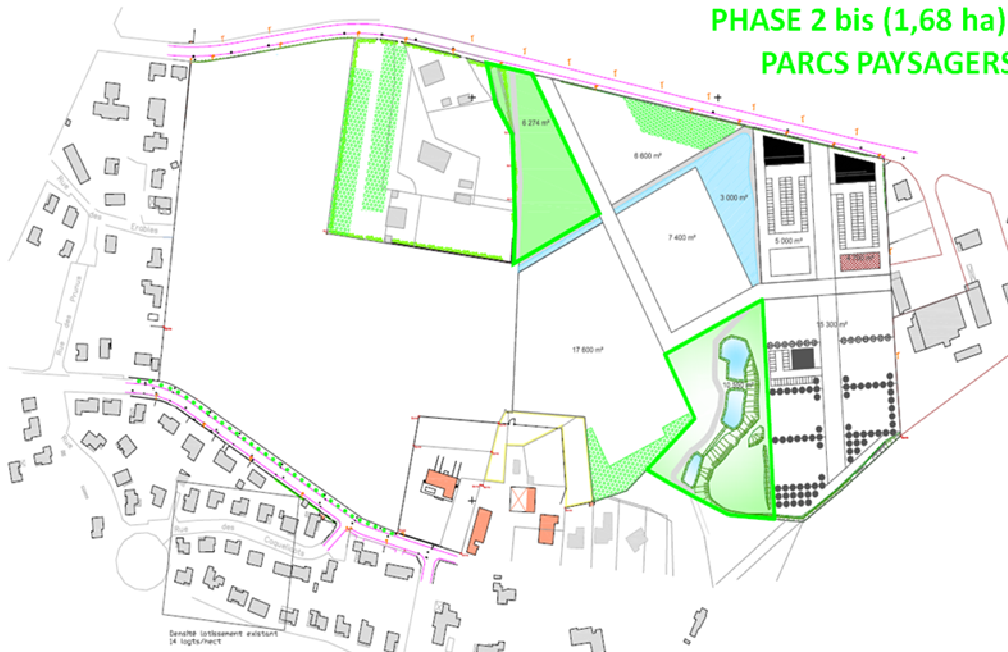


**PHASE 2 (5,7 ha):
PARC TECHNOLOGIQUE**

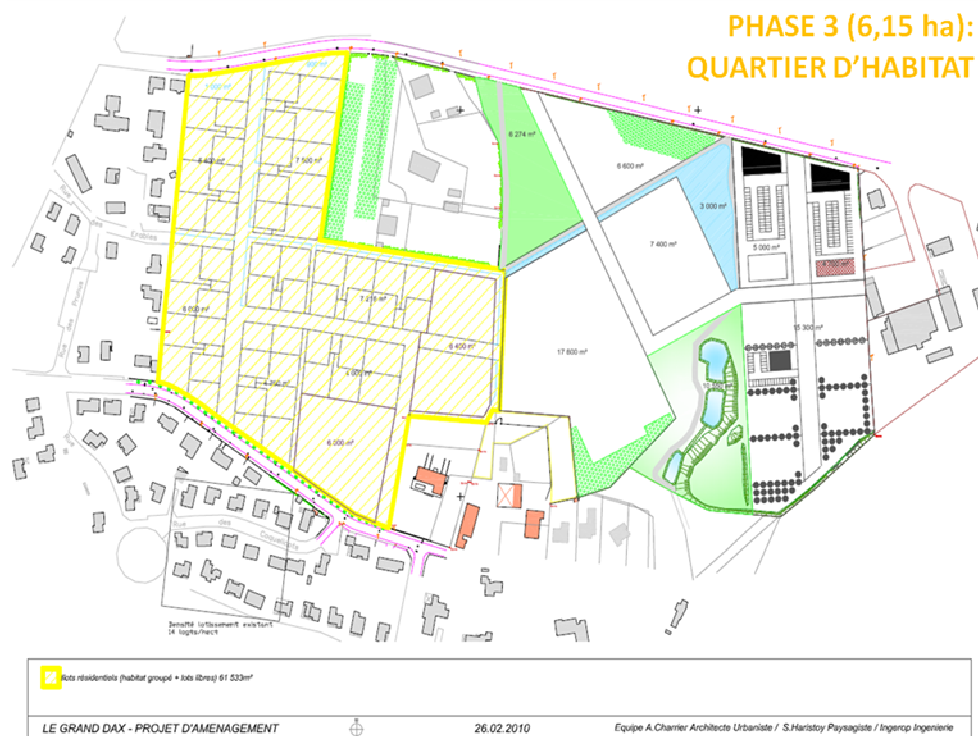


	Parc technologique 56 600m² dont 48 600m² commercialisables
LE GRAND DAX - PROJET D'AMENAGEMENT	
26.02.2010	
Equipe A.Charlier Architecte Urbaniste / S.Haristoy Paysagiste / Ingerop Ingerierie	

**PHASE 2 bis (1,68 ha):
PARCS PAYSAGERS**



	Jardin de quartier (6 274 m²)
	Zone verte et Zone de loisir (10 550 m²)
LE GRAND DAX - PROJET D'AMENAGEMENT	
26.02.2010	
Equipe A.Charlier Architecte Urbaniste / S.Haristoy Paysagiste / Ingerop Ingerierie	



En termes de planning, les projections d'aménagement de la zone dédiée à **Grand Dax TechnoLandes** sont les suivantes :

- Désignation d'un mandataire et lancement du concours de maîtrise d'œuvre : 3^{ème} trimestre 2010
- Elaboration du programme de construction : 1^{er} trimestre 2011
- Désignation du lauréat : 1^{er} trimestre 2011
- Dépôt du permis de construire : 2^{ème} trimestre 2011
- Etudes de Projet et Consultation des entreprises : 3^{ème} et 4^{ème} trimestre 2011
- Travaux et livraison : Mi 2013

Dans la mesure où l'animation de la pépinière est sur le point de débuter, il est crucial d'être en mesure d'accueillir rapidement toute jeune entreprise susceptible d'être accompagnée ou désireuse de s'installer à terme sur le site de **Grand Dax TechnoLandes**.

En attendant la livraison des bâtiments, différentes solutions intermédiaires sont envisagées. A très court terme, deux bureaux sont disponibles sur le village d'entreprises de Saint Paul lès Dax, dans le bâtiment communautaire où s'est installé HELILEO pour le moment. Autre possibilité, en juillet 2011, la Communauté d'Agglomération du Grand Dax déménagera dans de nouveaux locaux dans le quartier de la Gare tout près de leur emplacement actuel. Une partie des locaux occupés aujourd'hui sera libérée et proposée à la location. Enfin, une demande d'A.O.T (Autorisation d'Occupation Temporaire) a été faite pour deux bâtiments situés sur le site même de l'EALAT. Le Syndicat Mixte prendrait en charge les éventuels travaux de réhabilitation. Des consultations seront rapidement lancées afin de pouvoir être le plus réactif possible si des demandes d'occupation se confirmaient.

ii. Equipements pour les créateurs d'entreprises

Mobilier bureaux

L'aménagement de la pépinière prévoit l'acquisition de mobilier de bureau qui devra avant tout être fonctionnel pour les entreprises et pour l'équipe d'animation.

Le hall d'accueil devra inviter les visiteurs dans un espace accueillant, aménagé avec du mobilier sobre à l'image de la pépinière et de l'incubateur.

Une salle de réunion modulaire divisible en trois sera également aménagée et pourra accueillir selon jusqu'à une cinquantaine de personnes.

D'autres équipements mobiliers seront à prévoir comme des meubles pour l'installation informatique, pour le dépôt de livres et documents, des meubles sécurisés pour les dossiers confidentiels, des séparateurs afin de créer de nouveaux espaces de travail, etc.

En outre, les locataires de la pépinière auront la possibilité de déjeuner sur place. Une salle de cafétéria avec des tables, chaises et tabourets leur évitera d'aller déjeuner au restaurant quotidiennement. Une terrasse sera également aménagée afin de leur accorder des moments de détente.

Matériel informatique

Afin de compléter l'offre d'hébergement, la pépinière devra acquérir du matériel informatique et téléphonique.

Chaque bureau de la pépinière sera équipé d'un téléphone.

Concernant l'équipe d'animation, il faut prévoir un téléphone et un ordinateur par personne.

En termes de services mutualisés, la pépinière disposera d'un standard téléphonique pour l'accueil et d'un photocopieur avec fonction imprimante et scanner.

Les salles de réunion seront équipées de vidéoprojecteurs. Un système de visioconférence sera également installé.

Un plateau technique à mettre à disposition des entreprises

Au-delà des moyens de télécommunication haut débit qui sont indispensables, l'étude de faisabilité a montré que la mise en place de moyens mutualisés de stockage de données pourrait aussi venir renforcer l'offre et l'attractivité de **Grand Dax Techno'Landes**. Mais ces investissements complémentaires ne seront envisagés que dans un second temps, sur base des demandes concrètes et mutualisées des industriels locaux. Le plan d'investissement proposé n'inclut pas ces équipements.

b) AXE 2 : ANIMATION

i. Aide au lancement de la pépinière

La pépinière est amenée à devenir l'un des fers de lance de l'écosystème technologique local, lieu de convergence et de fertilisation croisée entre les connaissances métiers et les compétences technologiques des différents acteurs locaux. L'ensemble des parties prenantes a toujours mis en avant la nécessité d'intégrer rapidement la pépinière dans les réseaux professionnels en lien avec les thématiques retenues, en particulier le Pôle Aerospace Valley et l'association TOPOS concernant les acteurs aquitains. Afin de contribuer à son attractivité, la future pépinière devra également tisser des liens avec les protagonistes du secteur aux niveaux national et européen.

Ce travail d'animation vient en complément des actions à mener pour structurer, formaliser et mettre en œuvre les modes opératoires de la pépinière.

Pour lancer la pépinière de façon concrète, il convient ainsi de mener en parallèle quatre grands chantiers d'égale importance dont les élus locaux ont confié la réalisation au cabinet Capital High Tech, dans la continuité de l'étude d'opportunité réalisée précédemment :

- La mise en place des modes opératoires
- L'ingénierie financière
- Le développement de l'offre d'accompagnement et du plan de communication associé
- La recherche et soutien des premiers projets

Les trois premiers chantiers, relatifs à des fonctions support, permettront de transmettre à la future équipe d'animation une pépinière structurée sur les plans décisionnel, administratif et financier, qui soit également dotée d'outils de communications performants. Le quatrième chantier vise à stimuler les projets déjà identifiés, à rassembler les entreprises existantes et à attirer de nouveaux entrepreneurs sur le territoire.

La mission assurera un passage de relais au futur directeur de la pépinière qui sera embauché d'ici la fin de cette première phase de lancement de 12 mois.

Les quatre 'chantiers' sont présentés ci-après.

1) *La mise en place des modes opératoires*

Cette étape a pour objectifs :

- la définition des modes de gouvernance et des modes opératoires de la pépinière,
- la mise en place concrète de l'organisation qui aura été décidée,
- le développement des outils de suivi financier et de reporting d'activité,
- l'aide à l'embauche du futur Directeur et le passage de relais au premier semestre 2011 (une sous-traitance est prévue pour le recrutement du Directeur).

Le mode d'organisation sera mis en œuvre au plus tôt afin de tester le mécanisme. Des premiers comités de gouvernance (typiquement, les conseils d'administration, de pilotage et de sélection de la pépinière) seront ainsi organisés dans la période des 12 prochains mois. Au démarrage au moins, le

siège social de la structure de gouvernance de la pépinière sera positionné dans les locaux de la Communauté d'Agglomération Grand Dax.

Sur le plan opérationnel, cette tâche aboutira à la définition des statuts, ainsi qu'à la formalisation des contrats et règles internes de fonctionnement (règlement intérieur, contrats entre la pépinière et les entreprises ou entrepreneurs accueillis, modalités et outils de reporting, mode de sélection des projets, etc.). Un profil de poste sera établi pour le recrutement du Directeur.

2) Ingénierie financière

Cette tâche consiste à définir le plan de financement du PLR à court et moyen termes (3 ans), en cohérence avec la stratégie de gouvernance retenue.

Il s'agit d'identifier et de solliciter des ressources complémentaires aux fonds attribués par l'Etat (par exemple fonds structurels FEDER et FSE), en regard des investissements et coûts de fonctionnement identifiés dans l'étude de potentialité économique. Cette analyse permettra aux principales parties prenantes de quantifier les ressources financières qu'elles devront elles-mêmes engager pour pérenniser le fonctionnement de la structure.

3) Développement de l'offre d'accompagnement et du plan de communication associé

La mission d'aide au lancement de la pépinière vise aussi à structurer et formaliser l'offre d'accompagnement qu'elle devra proposer, à préparer la stratégie de communication et à réaliser les supports associés (site Internet, plaquettes, encarts publicitaires) en phase avec la stratégie des parties prenantes.

La constitution des réseaux de partenaires qui viendront consolider et enrichir l'offre de **Grand Dax Techno'Landes** apparaît aussi comme une condition nécessaire de succès. Dans cette perspective, il sera important de se faire connaître et de définir les modalités de collaboration avec les partenaires suivants :

- Acteurs institutionnels du développement économique : Conseil Général des Landes, Conseil Régional Aquitaine, Agences de développement économiques et d'innovation, Pôles de compétitivité territoriaux, Associations (JESSICA, ADEISO, TOPOS, ...), Chambre de commerce et d'industrie
- Partenaires financiers : OSEO, Réseaux de business angels et de capitaux risquéurs locaux, banques locales
- Sous-traitants potentiels (juridique, propriété intellectuelle, marketing, comptabilité...)
- Grands utilisateurs potentiels dans les domaines d'excellence visés : SANTE SERVICE, CHT, ALPI, CNES Aire sur Adour, CEAM Mont de Marsan, HELIDAX...
- Universités territoriales : Université de Pau et du Pays de l'Adour, Bordeaux 1 , IUT Mont de Marsan.

Au-delà de l'accompagnement méthodologique et logistique des entrepreneurs, la pépinière a pour ambition d'apporter à des projets rigoureusement sélectionnés une aide à l'ingénierie financière de

leur projet. Dans ce but, la pépinière devra savoir accéder aux ressources des acteurs institutionnels (typiquement OSEO, Conseil Régional d'Aquitaine, concours du Ministère de la Recherche...).

4) Recherche et soutien des premiers projets

Ce dernier volet consiste à initier l'accompagnement des entreprises locales existantes, accueillies éventuellement dans les bâtiments de l'EALAT ou de l'hôtel d'entreprises dans lequel HELILEO est hébergé actuellement, à soutenir l'émergence des projets identifiés lors de l'étude de potentialité économique et à rechercher de nouveaux projets porteurs dans les thématiques identifiées.

Il est donc prévu de rencontrer l'ensemble des PME locales à tendance high-tech et de réaliser des premiers diagnostics sur les effets de levier dont elles pourraient bénéficier pour accélérer leur croissance. De même, en collaboration avec le Commandant de la Base EALAT, un accompagnement sera proposé aux militaires dont les postes seraient supprimés à DAX et qui souhaiteraient réfléchir à la création de leur entreprise. Celles et ceux qui souhaiteraient s'investir dans un projet de développement ambitieux peuvent d'ores et déjà solliciter un accompagnement, et un cycle de petites conférences sera organisé pour les réunir régulièrement et leur apprendre à mieux se connaître.

La mission comprend également l'animation des réseaux d'acteurs et la recherche de soutiens pour stimuler le montage des projets identifiés lors de l'étude de faisabilité. Parmi ces sujets, on peut citer :

- Le suivi des personnes âgées à domicile, qui permettrait d'attirer TOSHIBA et de faire travailler une société locale,
- Un projet collaboratif autour du projet Télémédecine du CH Dax et de Santé Service qui permettrait d'attirer TELEMEDECINE et SANTE et de faire travailler une société locale,
- Un projet collaboratif autour du bilan carbone qui permettrait d'attirer la société NOVELTIS et de faire travailler une société locale.

ii. Equipe d'accompagnement des entreprises

1) Mise en place d'une équipe d'animation

Pour être efficace et pertinente, la valeur ajoutée d'une pépinière va bien au-delà d'une simple offre immobilière et foncière, avec trois grands axes de travail :

1. Accompagner et stimuler le développement des entreprises déjà présentes sur le territoire (endogène)
2. Susciter et accompagner la création et le développement des « jeunes pousses » pour qu'elles deviennent des entreprises solides et durables sur leurs marchés (endogène)
3. Communiquer et attirer de nouvelles entreprises sur le territoire (exogène)

Comme les activités de recherche ou de formation universitaires sont peu présentes sur le Grand Dax, la qualité de l'accompagnement et de l'animation du pôle technologique constituera l'élément le plus important pour assurer la dynamique de développement territoriale.

Les animateurs devront être non seulement des généralistes d'aide à la création d'entreprises, mais ils devront aussi pouvoir démontrer une bonne connaissance des marchés sur les thématiques de spécialités retenues.

Les animateurs devront aussi avoir des qualités d'animation et de leadership fortes pour s'imposer au sein des réseaux locaux et régionaux.

Leur crédibilité personnelle contribuera à attirer des entreprises et à rassurer les investisseurs qui investiront dans ces entreprises.

L'équipe d'animation devra comporter deux ou trois personnes à terme. Dans un premier temps, l'équipe sera constituée par :

- 1 directeur (à embaucher au 1^{er} semestre 2011)
- 1 assistante (à embaucher par le Directeur à son arrivée)

Si l'équipe était trop étoffée, le retour d'expérience européen montre qu'elle ne travaillerait pas suffisamment en réseau avec l'ensemble des acteurs de développement économiques locaux (agences d'innovation, consultants, pôles de compétitivité) et le développement de centre d'entreprises en pâtirait.

Les parties prenantes ont souhaité que l'embauche du Directeur intervienne avant même que les locaux ne soient disponibles. Conscientes de l'enjeu associé à la qualité de l'animation, elles ont recours à un cabinet spécialisé pour ce recrutement, dans le cadre de la mission d'aide au lancement de **Grand Dax Techno'Landes**. Un comité de sélection qui intègrera des spécialistes de l'animation de pépinières technologiques sera sollicité pour aider au choix du meilleur candidat.

2) Interventions ponctuelles d'experts et comité scientifique

Dès le démarrage de la pépinière, les services d'accompagnement aux entreprises doivent être de très bonne qualité : La pépinière doit en effet pouvoir démontrer sa propre valeur ajoutée par rapport à des développements socio-économiques qui auraient lieu spontanément,

- ✓ en faisant déboucher plus de projets, plus rapidement et avec plus d'atouts compétitifs
- ✓ en augmentant les chances de succès des entreprises créées ou existantes

La pépinière devra donc pouvoir accompagner les entreprises dans la définition de leurs stratégies de développement et soutenir les PME aussi bien en expertise métier que dans toutes les matières qui ne sont pas nécessairement au cœur de leur métier mais qui sont clés pour leur succès.



Sur la base d'un premier diagnostic réalisé par le Directeur qui analysera les forces et les faiblesses des entrepreneurs ou start-ups face aux opportunités et menaces du marché, les entreprises en pépinière pourront bénéficier d'interventions ponctuelles d'experts dans un vaste panel d'activités :

- Marketing - Etude de marché, étude de positionnement stratégique vis-à-vis de la concurrence
- Comptabilité - Aide à la réalisation d'un plan d'affaires
- Juridique - Aide à la protection industrielle ou intellectuelle, dépôt de brevet, contrat
- Ressources humaines - Aide à la constitution de l'équipe
- Finance - Aide à la levée de fonds auprès de capitaux risqués
- Industrialisation - Aide au développement de prototypes
- ...

La pépinière s'appuiera également sur l'expertise d'un Comité Scientifique, qui interviendra dans un rôle consultatif :

- Pour définir et actualiser le positionnement stratégique,
- Pour conseiller la stratégie de communication auprès des réseaux d'acteurs métiers,
- Dans la sélection des entreprises accueillies, le choix d'attribution des bourses, l'appréciation technique des projets en cours d'accompagnement.

Ce Comité comprendra une vingtaine de personnes, experts dans les différents domaines d'activités ciblés par la pépinière. Ses membres pourront être sollicités de manière régulière (collège permanent de 4 à 5 personnes), notamment en participant aux conseils de sélection des projets. Les autres membres seront appelés à se prononcer plus ponctuellement (collège élargi), au gré des opportunités de projets. Les membres du Comité s'engageront à exercer leur capacité de jugement indépendamment de tout intérêt dans l'une ou l'autre des sociétés accompagnées.

Plus que la création d'une structure figée, la mise en place du Comité Scientifique visera à réunir un panel d'acteurs régulièrement tenus informés des activités de la pépinière et capables d'être rapidement mobilisés pour un avis d'expert, selon les sujets concernés. Il regroupera d'une part des acteurs métiers dans les différents domaines d'applications de la navigation par satellites (agriculture de précision, urbanisme, transports, logistique, etc.) ou de la télémédecine (radiologues, responsables hospitaliers, services de soins à domicile, etc.) et d'autre part des experts en technologies (systèmes embarqués, technologies de l'information et de la communication, traitement du signal, etc.) susceptibles d'aider les jeunes entreprises à la validation de leur projet.

Le budget dont disposera la pépinière permettra d'apporter des réponses aux entrepreneurs de manière très réactive, via des missions d'expertise de quelques jours.

3) *Etudes approfondies soutenues par le Conseil Régional*

L'analyse des bonnes pratiques européennes montre par ailleurs qu'un nouveau projet de création ou de développement d'entreprise nécessite de mobiliser en moyenne un budget d'études de 50 000€ Euros dans les domaines cités précédemment. La qualité de ces études contribue au bon positionnement et à la bonne structuration de l'activité en création et compte donc parmi les facteurs clés de succès des jeunes entreprises.

Pour répondre à ces besoins, le Conseil Régional d'Aquitaine propose un dispositif spécifique permettant la prise en charge d'études complètes (de l'ordre de plusieurs dizaines de milliers d'Euros), avec un taux d'intervention élevé. Ce mécanisme s'adresse en particulier aux entreprises à profil technologique telles que ciblées par **Grand Dax Techno'Landes**. Ainsi, la pépinière accompagnera les entreprises hébergées pour solliciter cette aide en fonction de leur besoin, au cas par cas.

iii. Bourses ou Budgets d'études spécifiques pour supporter le développement des entreprises

Si les entreprises hébergées dans la pépinière disposent d'une existence juridique (RCS, Kbis), le porteur de projet 'incubé, s'il est démissionnaire ou jeune diplômé, ne possède en général pas de revenus quand il intègre l'incubateur. C'est particulièrement le cas des porteurs de projets de création d'entreprises qui émergent des milieux industriels, par opposition à des porteurs de projets issus de la recherche publique qui peuvent, eux, bénéficier de revenus dans le cadre des incubateurs ALLEGRE.

Afin d'encourager ces initiatives, il est envisagé de mettre en place un système de bourses permettant d'offrir à l'incubé une rémunération minimum, de l'ordre de 1200€ par mois, pendant une durée de 12 mois après suspension des droits Assedic.

Un tel dispositif dotera ainsi la pépinière de la capacité d'amorcer certains projets avec des avantages concurrentiels par rapport à d'autres pépinières régionales, tout en présentant d'autres avantages secondaires :

- Donner toutes les chances aux projets prometteurs de réussir vite et mieux, en créant notamment un effet de levier vers d'autres financeurs,
- Stimuler l'excellence, par le caractère sélectif d'attribution des bourses,
- Contribuer à l'animation d'un réseau par le biais d'un comité de sélection impliquant régulièrement des acteurs locaux techniques et/ou financiers.

Le FSE pourra également être sollicité en fonction de la situation des porteurs de projets.

Les bourses ou études complémentaires à engager seront décidées par le Comité de Selection ou le Conseil d'Administration sur proposition du Directeur.

Des contrats seront établis avec les porteurs de projets ou des entreprises qui en feront la demande – Certaines pépinières estiment en effet que les entreprises qui bénéficient de tels dispositifs

doivent en être redevables. On pourra leur demander par exemple de rembourser les montants engagés avec ces bourses ou ces études, après plusieurs années de croissance forte, quand leurs comptes le leur permettront.

iv. Optimisation stratégique

Etude stratégique de positionnement complémentaire

Afin de soutenir le démarrage de la pépinière dans la durée, la mission d'aide au lancement sera relayée par des prestations d'expertise technique, permettant d'actualiser le positionnement stratégique et d'accompagner le futur directeur dans l'analyse et la sélection des projets. Ces missions seront mises en œuvre par un consortium constitué autour de l'expertise d'HELILEO et auront pour objectifs de :

- Soutenir le développement de la pépinière en identifiant précisément des axes stratégiques de développement à proposer aux entreprises candidates dans les différentes thématiques identifiées,
- cerner les synergies techniques entre ces thématiques,
- définir des moyens mutualisables, notamment informatiques.

La démarche s'articulera donc autour de deux grands axes :

1. une analyse propre à chaque thématique du contexte régional (compétences clés, pôles, associations, entreprises existantes), de l'état de l'art en termes de technologies, produits / services, de la concurrence et enfin, des compétences techniques nécessaires pour pénétrer tel ou tel segment (logicielles, matérielles, ...).
La réalisation d'une chaîne de valeur permettra d'identifier des opportunités de positionnement. Des recommandations techniques seront également restituées mettant en avant les différentes barrières technologiques et financières des domaines.
2. l'identification des synergies techniques et des moyens à mutualiser. En effet, les différentes thématiques font appel à des compétences transversales comme les télécommunications, l'acquisition des données, le système de stockage, etc. Il s'agira de définir les moyens durables qui permettront de répondre techniquement aux besoins des entreprises actives dans l'une ou l'autre des thématiques, quelle que soit l'application finale.

Les missions seront réalisées par un consortium de partenaires regroupant des compétences sur chacun des domaines clés de l'étude :

- **HELILEO**
- **TELESPAZIO**, un des leaders mondiaux de fournisseurs de services par satellites qui propose notamment des services dans le domaine de la télémédecine,
- **in TIC**, jeune société implantée à DAX spécialisée dans les TIC
- et enfin **2MORO** pour la partie mutualisation de moyens informatiques.

v. Recherche de nouvelles entreprises

1) Plan de communication

Afin de faire connaître la pépinière, un plan de communication proactif sera établi chaque année :

- Quels sont les acteurs cibles (entrepreneurs, partenaires financiers et institutionnels, partenaires techniques locaux, réseaux professionnels européens...) à qui les actions de communication s'adresseront plus particulièrement?
- Quels seront les messages clés à faire passer ?
- Quelle forme prendra la communication dans chacun des cas ?
- Quels sont les déplacements et participations à prévoir (congrès, salons) ?

Il sera nécessaire de mettre en œuvre et de consolider régulièrement un panel d'outils de communication adaptés :

- visuel et charte graphique servant à l'ensemble des supports,
- plaquette de présentation de la pépinière,
- site Internet,
- encart publicitaire ou flyer,
- rédaction de plusieurs communiqués de presse.

Il sera aussi important de pouvoir assurer la promotion de la pépinière pour être en mesure d'attirer de nouveaux projets au delà des frontières du département. Plusieurs axes de travail pourront être envisagés :

- La participation à des congrès et manifestations professionnelles dans le secteur de l'aide à la création d'entreprises : salons des entrepreneurs ; congrès européens des Business Innovation Centres ; Salons d'aide à la création d'entreprises ...
- La pépinière sera aussi représentée dans les grands évènements 'sectoriels' tels que Eurosatory, ERTS, Cebit, pour les technologies de navigation par satellite et les TIC, Hôpital Expo ou FormaTIC Sante pour la télémédecine.
- La mise en place d'un concours du meilleur business plan permettra aussi de promouvoir largement la valeur ajoutée de la pépinière sur des thématiques de développement précis : L'inscription du Grand Dax dans le circuit des GALILEO MASTERS préfigure ce concept qui devra être amplifié.
- L'Agence spatiale européenne organise régulièrement des séminaires dans les différents incubateurs européens. L'équipe de la pépinière se rapprochera des animateurs ESA afin de s'inscrire dans le circuit de ces road-shows. Plus localement, un plan de communication au sein des Pôles de Compétitivité sera développé.

2) *Approche directe des entreprises 'prospects potentiels'*

Une démarche proactive de prise de contact auprès des entreprises locales à profil technologique a été initiée et sera poursuivie pendant toute la phase de lancement, puis au-delà, lorsque le Directeur sera embauché.

Cette communication directe a été pour l'instant réalisée auprès des acteurs locaux sous forme d'entretiens individuels visant à présenter le projet et à identifier les modalités d'accueil, le soutien matériel et le type d'accompagnement qui permettraient à ces entreprises d'accélérer leur développement. Localement, l'objectif est de rapidement amener ces entreprises à mieux se connaître et à trouver leur intérêt à s'inscrire dans l'écosystème de **Grand Dax Techno'Landes**. Un cercle d'animation sous forme de petites conférences sera rapidement mis en place pour apporter de l'information tout en stimulant les échanges, familiarisant les entreprises avec la démarche et favorisant l'émergence de nouveaux projets. L'ambition de cette démarche est d'avoir identifié, avant même la création des bâtiments, les entreprises locales qui viendront s'y installer et contribueront par leur présence à l'attractivité du lieu pour de nouveaux entrepreneurs.

Au-delà de cette communication locale, il sera aussi indispensable de démarcher des entreprises plus lointaines qui pourraient être intéressées aux spécialités thématiques mises en avant sur le Grand Dax. Par exemple, dans les cas où le développement d'une entreprise locale s'appuierait sur le montage de projets collaboratifs R&D avec des partenaires nationaux ou étrangers, la possibilité d'installer ces partenaires ou de créer une nouvelle entité sur le territoire du Grand Dax sera systématiquement prise en compte comme l'une des retombées possibles du projet.

Des contrats de partenariats pourraient être mises en place avec des sociétés de services 'prospecteurs d'entreprises' qui seraient rémunérés au résultat.

Des frais de déplacement sont aussi à prévoir dans ce cadre dans les coûts de fonctionnement de la structure d'animation.

c) AXE 3 : RENFORCEMENT DU TISSU INDUSTRIEL EXISTANT

i. Actions collectives auprès des entreprises déjà présentes sur le territoire

Une action collective concernant les PME situées dans le périmètre géographique du Grand Dax, quel que soit leur secteur d'activité, est prévue afin d'aider ces entreprises à créer et / ou maintenir l'emploi local.

Cette aide proposée aux chefs d'entreprises consiste à mettre à leur disposition des experts technologiques, financiers et en stratégie commerciale pour réaliser un diagnostic approfondi de l'entreprise et proposer des axes d'amélioration. Le support des experts permettra de conforter les orientations, les décisions et le pilotage, particulièrement en phase de transition : lancement d'un nouveau projet, croissance externe, gros investissement, perte d'un client majeur, difficultés de trésorerie...

Les parties prenantes en charge de l'action collective (le porteur de l'action collective sera la Communauté d'Agglomération du Grand Dax et l'animateur pressenti la Chambre de Commerce et d'Industrie des Landes) cibleront les entreprises éligibles en fonction de leur potentiel d'emploi local,

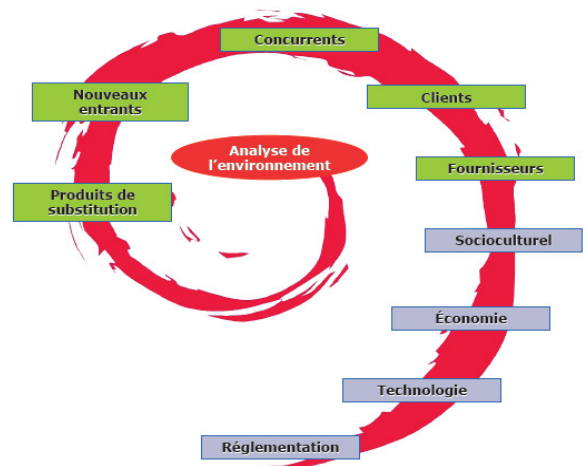
présenteront les supports d'experts proposés et sélectionneront les entreprises intéressées. Le contenu et la durée du diagnostic seront adaptés au cas par cas en fonction des besoins des entreprises.

Un exemple d'accompagnement (réalisé par KPMG et Eurotekno / Tecnalia) réalisé sur un autre site est présenté ci-dessous :

- Etape 1 : prise de contact lors d'un rendez vous dans l'entreprise,
- Etape 2 : réalisation des diagnostics technologique, financier et stratégique par les experts, puis synthèse,
- Etape 3 : Présentation des premières conclusions, concertation avec le chef d'entreprise et établissement d'un plan d'actions,
- Etape 4 : Accompagnement pour l'initialisation des actions.

Les diagnostics ont pour objectif:

- de réaliser une analyse stratégique externe et d'identifier menaces et opportunités,
- de conduire une analyse stratégique interne (caractérisation des activités commerciales, technologiques, de production, gestion des ressources humaines et financières, systèmes d'information),
- de faire le point sur la situation financière,
- de proposer des axes de progrès technologiques (amélioration de la production existante, intégration de nouvelles technologies, projets de R&D...)



ii. Aide à la certification / qualité

Une opération collective sera également menée sur le thème de la qualité et de la certification, dans une démarche globale de développement et de montée en qualité des entreprises du territoire.

Il s'agit, au-delà des exigences croissantes du marché et des donneurs d'ordre, de permettre aux entreprises du Grand Dax d'intégrer de bonnes pratiques en terme de qualité, pour gagner en compétitivité à plus long terme.

Cette démarche collective doit permettre aux entreprises identifiées d'obtenir une certification. Les plus de la démarche collective seront l'apport du groupe, les échanges entre participants qui se traduiront par des effets de stimulation/réassurance bien utiles pour affronter les phénomènes de résistance au changement et les autres difficultés qui se présenteront pendant la durée de l'opération.

Un organisme intermédiaire sera désigné pour prendre en charge la mobilisation des financements nécessaires, la coordination de la démarche, et le versement des subventions aux entreprises, au fur et à mesure des certifications.

Les entreprises engagées dans la démarche signeront une convention avec cet organisme. Cette convention fixe les règles de fonctionnement de l'opération et les modalités de versement de la subvention.

Chaque entreprise aura le choix du prestataire accompagnateur de la démarche qualité. Il s'agit d'entreprises ou de consultants indépendants présentant des références solides dans ce type de prestations. La liste des intervenants sera présentée au comité de pilotage, pour avis.

Les prestataires certificateurs seront choisis par chacune des entreprises sur une liste validée par le comité de pilotage.

L'action se déroulera en quatre phases :

- Phase 1 : constitution du groupe d'entreprises, mobilisation des financements, identification des prestataires externes
- Phase 2 : lancement de l'action collective, diagnostic par entreprise, identification du besoin spécifique, formation collective : présentation des référentiels, méthodologie pour la formalisation (approche processus).
- Phase 3 : accompagnement individualisé dans l'entreprise, formation collective à l'audit interne, possibilité d'audits croisés entre entreprises.
- Phase 4 : préparation individualisée à la certification, audits de certification, bilan de l'action collective.

5. CONCLUSIONS

a) GOUVERNANCE DU PLR

Un Comité de Site est constitué par les signataires pour assurer le suivi, le contrôle et l'évaluation des mesures prévues par le PLR. La Sous-préfecture de Dax en assure le Secrétariat.

Le Comité de Site se réunit 1 fois par an.

Au terme de chaque année d'application du PLR, l'opportunité d'une réorientation des actions et des moyens financiers disponibles sera examinée par les signataires.

Le Comité de Site pourra adjoindre de toute personne qualifiée en tant que de besoin.

Les porteurs de chacune des actions prévues au PLR mettent en œuvre de manière opérationnelle, suivent l'avancement et reportent au Comité de Site le déroulement de ces actions.

b) MODE D'ÉVALUATION DE L'AVANCEE DU PROJET

L'avancement du projet sera évalué au regard de critères qualitatifs et quantitatifs pour partie similaires à ceux habituellement utilisés dans l'évaluation de pépinière et incubateurs opérationnels, notamment :

Pour les critères *qualitatifs* :

- Opérationnalité de la gouvernance,
- Services aux entreprises déjà mis en place,
- Opérationnalité des outils de gestion interne et de communication,
- Existence et nature du réseau de partenaires,
- Etat d'avancement par rapport aux délais prévus
- ...

Pour les critères *quantitatifs* :

- Etat des engagements de dépenses,
- Nombre d'entreprises existantes accompagnées,
- Nombre de projets de création étudiés,
- Nombre d'entreprises créées,
- Nombre d'entreprises hébergées,
- Nombre d'emplois créés,
- Nombre d'actions collectives mises en œuvre,
- Nombre d'actions de communication réalisées et nombre de participants,
- Coût moyen d'accompagnement par emploi créé.

c) BUDGET

i. Budget détaillé

BESOINS ET FINANCEMENTS PREVISIONNELS DU PLR GRAND DAX en € HT - Hors urbanisme									
Version du 07/10/2010									
				PLR				Total	2014 et +
				2010	2011	2012	2013	2010-2013	
CONSTRUCTION - INVESTISSEMENT				450 000 €	0 €	1 367 200 €	2 042 200 €	3 859 400 €	0 €
	Terrains			450 000 €	0 €	0 €	0 €	450 000 €	0 €
	Terrains pour la pépinière et l'hôtel d'entreprises (achat antérieur, contribution en nature)	225 000 €		225 000 €	0 €	0 €	0 €	225 000 €	
	Terrains pour le bâtiment locatif (achat antérieur, contribution en nature)	225 000 €		225 000 €	0 €	0 €	0 €	225 000 €	
	Construction du bâtiment pépinière	coût /m2	quantitatif	0 €	0 €	772 800 €	822 800 €	1 595 600 €	0 €
	Construction Pépinière	1 200 €	800			480 000 €	480 000 €	960 000 €	
	Extérieurs - parkings	50 €	1000				50 000 €	50 000 €	
Axe 1 du PLR	Etudes Bât. Pépinière, MO, AMO, assurance, taxes etc. (Coeff = 0,61 sur la construction)	732 €	800			292 800 €	292 800 €	585 600 €	
	Construction de l'hotel d'entreprises	coût /m2	quantitatif	0 €	0 €	386 400 €	436 400 €	822 800 €	0 €
"Création"	Construction Hotel entreprises	1 200 €	400			240 000 €	240 000 €	480 000 €	
	Etudes Hotel entreprises , MO, AMO, assurance, taxes etc. (Coeff = 0,61 sur la construction)	732 €	400			146 400 €	146 400 €	292 800 €	
	Extérieurs - parkings	50 €	1000				50 000 €	50 000 €	
	Construction du bâtiment locatif	coût /m2	quantitatif	0 €	0 €	208 000 €	783 000 €	991 000 €	0 €
	Construction bâtiment locatif	1 200 €	500				600 000 €	600 000 €	
	Etudes bâtiment locatif, MO, AMO, assurance, taxes etc. (Coeff = 0,61 sur la construction)	732 €	500			183 000 €	183 000 €	366 000 €	
	Extérieurs - parkings	50 €	500			25 000 €		25 000 €	

BESOINS ET FINANCEMENTS PREVISIONNELS DU PLR GRAND DAX en € HT - Hors urbanisme

Version du 07/10/2010

				PLR				Total			
				2010	2011	2012	2013	2010-2013	2014 et +		
ANIMATION FONCTIONNEMENT				82 475 €	452 510 €	323 220 €	571 770 €	1 429 975 €	537 920 €		
Axe 2 du PLR "Animation"	Lancement et positionnement stratégique de la pépinière			82 475 €	167 370 €	0 €	0 €	249 845 €	0 €		
	Aide au lancement de la pépinière - Etude CHTech			82 475 €	82 475 €			164 950 €			
	Etude d'optimisation stratégique - Consortium Helileo				84 895 €			84 895 €			
	Equipe d'animation (salaires)			0 €	111 340 €	128 920 €	128 920 €	369 180 €	128 920 €		
	Animateur (4k€ net/mois), montant indiqué = salaire brut chargé			93 760 €	1	0 €	93 760 €	93 760 €	281 280 €	93 760 €	
	Accompagnant (2,5k€ net/mois), montant indiqué = salaire brut chargé			58 600 €	1	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Secrétaire (1,5k€/mois), montant indiqué = salaire brut chargé			35 160 €	1	0 €	17 580 €	35 160 €	87 900 €	35 160 €	
	Etudes complémentaires (journées experts)					30 000 €	65 000 €	65 000 €	160 000 €	65 000 €	
	Etudes complémentaires (Veille, experts, formateurs, administrateur informatique)			1 000 €	65		30 000 €	65 000 €	160 000 €	65 000 €	
	Etudes approfondies directement financées par le Conseil Régional					0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	
	Etudes approfondies financées au cas par cas par le Conseil Régional										
	Communication, promotion, prospection					0 €	67 000 €	67 000 €	77 000 €	211 000 €	67 500 €
	Communication, publicité, promotion, construction sites et plaquettes						50 000 €	35 000 €	30 000 €	115 000 €	22 000 €
	Appel à idées - concours							15 000 €	30 000 €	45 000 €	30 000 €
	Abonnements cotisations réseaux						4 500 €	4 500 €	4 500 €	13 500 €	3 000 €
Déplacements			500 €			12 500 €	12 500 €	12 500 €	37 500 €	12 500 €	
Bourses pour entrepreneurs			coût unitaire	quantitatif/an	0 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	102 000 €	34 000 €	
Bourses pour entrepreneurs			17 000 €	2		34 000 €	34 000 €	34 000 €	102 000 €	34 000 €	
Axe 1 du PLR "Création"	Equipement mobilier et informatique			coût unitaire	quantitatif	0 €	27 000 €	0 €	71 200 €	98 200 €	0 €
	Standard téléphonique avec autocommutateur			15 000 €	1		5 000 €		10 000 €	15 000 €	
	Photocopieur fonction imprimante, scanner			10 000 €	1		10 000 €			10 000 €	
	Informatique téléphonie individuelle			200 €	30		1 600 €		2 400 €	4 000 €	
	Mobilier bureaux			1 400 €	20		8 400 €		19 600 €	28 000 €	
	mobilier salle de réunion modulaire (8+20+30)			19 200 €	1				19 200 €	19 200 €	
	mobilier pièces communes (salles reprographie, détente, terrasse, accueil)			8 000 €	1				8 000 €	8 000 €	
systèmes de vidéoconférence, vidéoprojecteurs				4		2 000 €		12 000 €	14 000 €		

.../...

BESOINS ET FINANCEMENTS PREVISIONNELS DU PLR GRAND DAX en € HT - Hors urbanisme

Version du 07/10/2010

				PLR				Total	
				2010	2011	2012	2013	2010-2013	2014 et +
	Frais de fonctionnement de la pépinière			0 €	15 800 €	28 300 €	148 800 €	192 900 €	148 800 €
	Abonnement téléphonique et internet, Hébergement internet	6 000 €	1		4 800 €	4 800 €	4 800 €	14 400 €	4 800 €
	Abonnement THD	4 000 €	12				48 000 €	48 000 €	48 000 €
	Consommables bureaux et périphériques	10 000 €	1		5 000 €	10 000 €	10 000 €	25 000 €	10 000 €
	Energies (21€/m2)	21 €	800				16 800 €	16 800 €	16 800 €
	Assurances	10 000 €	1		3 000 €	3 000 €	10 000 €	16 000 €	10 000 €
	Réparation maintenance	4 500 €	1			4 500 €	4 500 €	9 000 €	4 500 €
	Nettoyage (/m2/an)	48 €	800				38 400 €	38 400 €	38 400 €
	Autre frais généraux (tel, frais postaux, alarmes, incendie, eau)	11 300 €	1		3 000 €	6 000 €	11 300 €	20 300 €	11 300 €
	Divers services extérieurs	5 000 €	1				5 000 €	5 000 €	5 000 €
Axe 2 du PLR	Frais de fonctionnement de l'hôtel d'entreprises			0 €	0 €	0 €	21 700 €	21 700 €	43 400 €
"Animation"	Energies (/m2 / an)	21 €	400				4 200 €	4 200 €	8 400 €
	Assurances	5 000 €	1				2 500 €	2 500 €	5 000 €
	Réparation maintenance	4 500 €	1				2 250 €	2 250 €	4 500 €
	Nettoyage (/m2/an)	48 €	400				9 600 €	9 600 €	19 200 €
	Autre frais généraux (alarmes, incendie, eau)	1 300 €	1				650 €	650 €	1 300 €
	Divers services extérieurs	5 000 €	1				2 500 €	2 500 €	5 000 €
	Frais de fonctionnement du bâtiment locatif			0 €	0 €	0 €	25 150 €	25 150 €	50 300 €
	Energies (/m2 / an)	21 €	500				5 250 €	5 250 €	10 500 €
	Assurances	5 000 €	1				2 500 €	2 500 €	5 000 €
	Réparation maintenance	4 500 €	1				2 250 €	2 250 €	4 500 €
	Nettoyage (/m2/an)	48 €	500				12 000 €	12 000 €	24 000 €
	Autre frais généraux (alarmes, incendie, eau)	1 300 €	1				650 €	650 €	1 300 €
	Divers services extérieurs	5 000 €	1				2 500 €	2 500 €	5 000 €

BESOINS ET FINANCEMENTS PREVISIONNELS DU PLR GRAND DAX en € HT - Hors urbanisme

Version du 07/10/2010

				PLR				Total	2014 et +
				2010	2011	2012	2013	2010-2013	
RENFORCEMENT DU TISSU INDUSTRIEL EXISTANT				0 €	96 010 €	175 906 €	96 010 €	367 925 €	0 €
Axe 3 : du PLR	Action collective auprès des entreprises déjà présentes sur le territoire	coût unitaire	quantitatif/an	0 €	64 454 €	112 795 €	64 454 €	241 703 €	0 €
	Action co. diagnostics - coûts externes	12 000 €	7		48 000 €	84 000 €	48 000 €	180 000 €	0 €
	Action co. diagnostics - frais de gestion par le porteur				3 563 €	6 236 €	3 563 €	13 362 €	0 €
	Action co. diagnostics - coûts internes pour les entreprises				12 891 €	22 559 €	12 891 €	48 341 €	0 €
	Aide à la certification /qualité	coût unitaire	quantitatif/an	0 €	31 556 €	63 111 €	31 556 €	126 222 €	0 €
	Aide à la certification / qualité - coûts externes	23 500 €	2		23 500 €	47 000 €	23 500 €	94 000 €	0 €
	Aide à la certification / qualité - frais de gestion par le porteur				1 744 €	3 489 €	1 744 €	6 978 €	0 €
	Aide à la certification / qualité - coûts internes pour les entreprises				6 311 €	12 622 €	6 311 €	25 244 €	0 €

BESOINS ET FINANCEMENTS PREVISIONNELS DU PLR GRAND DAX en € HT - Hors urbanisme

Version du 07/10/2010

				PLR				Total	2014 et +
				2010	2011	2012	2013	2010-2013	
REVENUS POTENTIELS EN PROVENANCE DES ENTREPRISES				0 €	2 200 €	4 400 €	129 150 €	135 750 €	176 300 €
<i>Hypothèses de m² occupés par les animateurs, l'hôtel d'entreprises et la pépinière</i>				0	150	150	1200		1200
<i>Hypothèses sur le nombre d'entreprises hébergées dans la pépinière</i>				0	1	2	3		5
<i>Hypothèses sur le nombre d'entreprises hébergées dans l'hôtel d'entreprise</i>				0	1	3	4		5
<i>Hypothèses nombre de personnes sur site chez les entreprises</i>				0	4	10	40		80
<i>Hypothèses de m² occupés par les entreprises déjà constituées et solvables</i>				0	40	100	400		600
Loyers Pépinière	50 €			0 €	1 000 €	2 000 €	8 571 €	11 571 €	15 000 €
Loyers Hotel entreprises	50 €						11 429 €	11 429 €	15 000 €
Participation aux charges PME hébergées pépinière (5€/m2/mois)	60 €			0 €	1 200 €	2 400 €	10 286 €	13 886 €	18 000 €
Participation aux charges PME hébergées hôtel entreprises (5€/m2/mois)	60 €						13 714 €	13 714 €	18 000 €
Refacturation des charges du bâtiment locatif							25 150 €	25 150 €	50 300 €
Loyer bâtiment locatif	120 €						60 000 €	60 000 €	60 000 €

ii. Synthèse du budget

SYNTHESE DU BUDGET PREVISIONNEL DU PLR GRAND DAX en € HT						
Version du 07/10/2010						
	PLR				Total	
	2010	2011	2012	2013	2010-2013	2014 et +
CONSTRUCTION - INVESTISSEMENT	450 000 €	0 €	1 367 200 €	2 042 200 €	3 859 400 €	0 €
Terrains pour la pépinière et l'hôtel d'entreprises (achat antérieur, contribution en nature)	225 000 €	0 €	0 €	0 €	225 000 €	0 €
Terrains pour le bâtiment locatif (achat antérieur, contribution en nature)	225 000 €	0 €	0 €	0 €	225 000 €	
Construction du bâtiment pépinière	0 €	0 €	772 800 €	822 800 €	1 595 600 €	0 €
Construction de l'hôtel d'entreprises	0 €	0 €	386 400 €	436 400 €	822 800 €	0 €
Construction du bâtiment locatif	0 €	0 €	208 000 €	783 000 €	991 000 €	0 €
ANIMATION FONCTIONNEMENT	82 475 €	452 510 €	323 220 €	571 770 €	1 429 975 €	537 920 €
Lancement et positionnement stratégique de la pépinière	82 475 €	167 370 €	0 €	0 €	249 845 €	0 €
Etude d'optimisation stratégique - Consortium Helileo	0 €	84 895 €	0 €	0 €	84 895 €	0 €
Equipe d'animation (salaires)	0 €	111 340 €	128 920 €	128 920 €	369 180 €	128 920 €
Communication, promotion, prospection	0 €	67 000 €	67 000 €	77 000 €	211 000 €	67 500 €
Bourses pour entrepreneurs	0 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	102 000 €	34 000 €
Equipement mobilier et informatique	0 €	27 000 €	0 €	71 200 €	98 200 €	0 €
Frais de fonctionnement de la pépinière	0 €	15 800 €	28 300 €	148 800 €	192 900 €	148 800 €
Frais de fonctionnement de l'hôtel d'entreprises	0 €	0 €	0 €	21 700 €	21 700 €	43 400 €
Frais de fonctionnement du bâtiment locatif	0 €	0 €	0 €	25 150 €	25 150 €	50 300 €
RENFORCEMENT DU TISSU INDUSTRIEL EXISTANT	0 €	96 010 €	175 906 €	96 010 €	367 925 €	0 €
Action collective auprès des entreprises déjà présentes sur le territoire	0 €	64 454 €	112 795 €	64 454 €	241 703 €	0 €
Aide à la certification /qualité	0 €	31 556 €	63 111 €	31 556 €	126 222 €	0 €
REVENUS POTENTIELS EN PROVENANCE DES ENTREPRISES	0 €	2 200 €	4 400 €	129 150 €	135 750 €	176 300 €
				TOTAL PLR	5 657 300 €	
				Loyers déduits	5 521 550 €	361 620 €

d) PLAN DE FINANCEMENT

i. Synthèse des contributions financières

	PLR Période 2010-2013	Fonctionnement annuel A partir de 2014 (hors PLR)
Etat	1 000 000 €	0 €
CAGD	528 566 €	361 620 €
CRA	360 000 €	0 €
Syndicat mixte - part CG40	2 287 520 €	0 €
Syndicat mixte - part CAGD	571 880 €	0 €
Entreprises	209 335 €	176 300 €
FEDER	700 000 €	0 €
FSE	0 €	0 €
Total	5 657 300 €	537 920 €

ii. Décomposition des financements par actions

	2010	2011	2012	2013	Total PLR	Fonctionnement >2014 (croisière)
CONSTRUCTION - INVESTISSEMENT (Porteur = Syndicat mixte)						
Terrains					450 000 €	0 €
Pour la pépinière et l'hôtel d'entreprises					225 000 €	
Pour le bâtiment locatif					225 000 €	
Syndicat mixte					450 000 €	
Construction Pépinière	0 €	0 €	772 800 €	822 800 €	1 595 600 €	0 €
Syndicat mixte			272 800 €	322 800 €	595 600 €	
CRA			150 000 €	150 000 €	300 000 €	
FEDER			350 000 €	350 000 €	700 000 €	
Construction Hôtel d'entreprises	0 €	0 €	386 400 €	436 400 €	822 800 €	0 €
Syndicat mixte			386 400 €	436 400 €	822 800 €	
Construction bâtiment locatif - Heliléo	0 €	0 €	208 000 €	783 000 €	991 000 €	0 €
Syndicat mixte			208 000 €	783 000 €	991 000 €	
Total	0 €	0 €	1 367 200 €	2 042 200 €	3 859 400 €	0 €

	2010	2011	2012	2013	Total PLR	Fonctionnement >2014 (croisière)
ANIMATION FONCTIONNEMENT (Porteur = Grand Dax)						
Aide au lancement de la pépinière - Etude CHTech	82 475 €	82 475 €	0 €	0 €	164 950 €	0 €
80% Etat	65 980 €	65 980 €			131 960 €	
20% CAGD	16 495 €	16 495 €			32 990 €	
Etude d'optimisation stratégique - Consortium Helileo	0 €	84 895 €	0 €	0 €	84 895 €	0 €
50% Etat		42 448 €			42 448 €	
50% (1) CAGD		42 448 €			42 448 €	
Equipe d'animation (salaires)	0 €	111 340 €	128 920 €	128 920 €	369 180 €	128 920 €
80% en 2011, 60% en 2012, 40% en 2013, 0% à partir de 2014 Etat		89 072 €	77 352 €	51 568 €	217 992 €	
20% en 2011, 40% en 2012, 60% en 2013, 100% à partir de 2014 (1) CAGD		22 268 €	51 568 €	77 352 €	151 188 €	128 920 €
Etudes complémentaires (journées experts)	0 €	30 000 €	65 000 €	65 000 €	160 000 €	65 000 €
80% en 2011, 60% en 2012, 40% en 2013, 0% à partir de 2014 Etat		24 000 €	39 000 €	26 000 €	89 000 €	
20% en 2011, 40% en 2012, 60% en 2013, 100% à partir de 2014 (1) CAGD		6 000 €	26 000 €	39 000 €	71 000 €	65 000 €
Etudes approfondies directement financées par le Conseil Régional	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<i>Pour mémoire</i> CRA	au cas par cas	au cas par cas	au cas par cas	au cas par cas		
Communication, promotion, prospection	0 €	67 000 €	67 000 €	77 000 €	211 000 €	67 500 €
80% en 2011, 60% en 2012, 40% en 2013, 0% à partir de 2014 Etat		53 600 €	40 200 €	30 800 €	124 600 €	
20% en 2011, 40% en 2012, 60% en 2013, 100% à partir de 2014 (1) CAGD		13 400 €	26 800 €	46 200 €	86 400 €	67 500 €
Bourses pour entrepreneurs	0 €	34 000 €	34 000 €	34 000 €	102 000 €	34 000 €
80%, avec ajustement en 2013 pour budget global Etat 1M€ Etat	0 €	27 200 €	27 200 €	26 700 €	81 100 €	
20% (2) CAGD	0 €	6 800 €	6 800 €	7 300 €	20 900 €	34 000 €
Equipement mobilier et informatique	0 €	27 000 €	0 €	71 200 €	98 200 €	0 €
80% Etat		21 600 €	0 €	56 960 €	78 560 €	
20% CAGD		5 400 €	0 €	14 240 €	19 640 €	
Frais de fonctionnement pépinière + hôtel entreprises + bâtiment locatif	0 €	15 800 €	28 300 €	195 650 €	239 750 €	242 500 €
<i>Revenus potentiels: loyers et refacturation partielle des charges</i> Entreprises	0 €	2 200 €	4 400 €	129 150 €	135 750 €	176 300 €
<i>Reste à financer</i> CAGD		13 600 €	23 900 €	66 500 €	104 000 €	66 200 €
Total	82 475 €	452 510 €	323 220 €	571 770 €	1 429 975 €	537 920 €
Coût public (après recettes des loyers)	82 475 €	450 310 €	318 820 €	442 620 €	1 294 225 €	361 620 €

(1) La CAGD étudiera l'éligibilité de certaines actions au FEDER lors de la définition du plan d'actions détaillé de la pépinière.

(2) Le FSE sera sollicité en fonction de la situation des porteurs de projets.

	2010	2011	2012	2013	Total PLR	Fonctionnement >2014 (croisière)
RENFORCEMENT DU TISSU INDUSTRIEL EXISTANT (Porteur = Grand Dax)						
Actions co. auprès des entreprises déjà présentes sur le territoire (détail ci-dessous)	0 €	64 454 €	112 795 €	64 454 €	241 703 €	0 €
Coûts externes	0 €	48 000 €	84 000 €	48 000 €	180 000 €	
Frais de gestion par le porteur	0 €	3 563 €	6 236 €	3 563 €	13 362 €	
Coûts internes pour les entreprises	0 €	12 891 €	22 559 €	12 891 €	48 341 €	
<i>Reste à financer, soit environ 55% du total</i> Etat		35 563 €	62 236 €	35 563 €	133 362 €	
33% des coûts externes CRA		16 000 €	28 000 €	16 000 €	60 000 €	
20% du total Entreprises		12 891 €	22 559 €	12 891 €	48 341 €	
Aide à la certification /qualité (détail ci-dessous)	0 €	31 556 €	63 111 €	31 556 €	126 222 €	0 €
Coûts externes	0 €	23 500 €	47 000 €	23 500 €	94 000 €	
Frais de gestion par le porteur	0 €	1 744 €	3 489 €	1 744 €	6 978 €	
Coûts internes pour les entreprises	0 €	6 311 €	12 622 €	6 311 €	25 244 €	
80% Etat		25 244 €	50 489 €	25 244 €	100 978 €	
20% Entreprises		6 311 €	12 622 €	6 311 €	25 244 €	
Total	0 €	96 010 €	175 906 €	96 010 €	367 925 €	0 €
Coût public (après participation des entreprises)	0 €	76 808 €	140 725 €	76 808 €	294 340 €	
GRAND TOTAL	82 475 €	548 520 €	1 866 326 €	2 709 980 €	5 657 300 €	537 920 €

e) CALENDRIER PREVISIONNEL

Un calendrier prévisionnel a été établi, comme illustré ci-dessous.

	2010	2011	2012	2013	2014
Construction					
PC et études du bâtiment pépinière / hôtel d'entreprises					
PC et études bâtiment locatif					
Jalon « Bureaux CAGD disponibles pour location »					
Travaux de construction / Jalon « livraison des bâtiments »					
Animation / Fonctionnement					
Aide au lancement de Grand Dax Techno'Landes (CHT)					
Recrutement d'un Directeur / Jalon « Prise de fonction du directeur »					
Communication, promotion					
Etude stratégique de positionnement (HELILEO)					
Bourses d'études pour entrepreneurs (2 / an)					
Renforcement du tissu industriel existant					
Actions collectives diagnostic PME et qualité					

6. SYNTHÈSE PAR « FICHES ACTIONS »

AXE N : 1 CREATION
ACTION N°1 Construction
Description de l'opération : Construction des bâtiments
Type de dépenses : Investissement des collectivités
Contexte de l'opération : Les collectivités ont acté que le PLR serait consacré à la création d'un pôle technologique (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise) cette première action consiste à construire les locaux nécessaires Nota : en attente de la livraison des bâtiments les sociétés seront hébergées dans les locaux disponibles : Du Grand Dax De l'EAALAT (AOT demandée)
Objectifs poursuivis : Réalisation des bâtiments nécessaires pour la pépinière
Calendrier de réalisation (phasage) : Les bâtiments seront terminés fin 2013
Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte
Coût total : 3 859 400€
Effets attendus : création d'entreprises
Indicateur d'évaluation : réalisation des bâtiments, inauguration de la pépinière

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Syndicat mixte (département, Grand Dax)	74%	2 859 400
Région Aquitaine	7.8%	300 000
FEDER	18.2%	700 000
TOTAL	100%	3 859 400€

AXE N : 1 CREATION
ACTION N°2 Equipement
<u>Description de l'opération</u> : Equipement de la pépinière
<u>Type de dépenses</u> : Action collective
<u>Contexte de l'opération</u> : Les collectivités ont acté que le PLR serait consacré à la création d'un pôle technologique (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise) Cette action consiste à financer une partie de l'équipement
<u>Objectifs poursuivis</u> : Diminuer les couts de location pour les créateurs en équipant les locaux
<u>Calendrier de réalisation (phasage)</u> : L'équipement composé de mobilier sera réalisé avec l'arrivée des premiers créateurs il se terminera au 31 Décembre 2013
<u>Maître d'ouvrage</u> : Communauté d'Agglomération du Grand Dax
<u>Coût total</u> : 98 200€
<u>Effets attendus</u> : Attractivité de la pépinière par des couts de location faibles
<u>Indicateur d'évaluation</u> : réalisation des équipements (mobilier)

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Etat FNADT	80%	78 560
Grand Dax	20%	19 640
TOTAL	100%	98 200€

AXE N : 2 ANIMATION

ACTION N°1 Lancement de la technopole

Description de l'opération : lancement de la technopole par la réalisation :

- A. MISE EN PLACE DES MODES OPERATOIRES DE LA TECHNOPOLE
- B. INGENIERIE FINANCIERE
- C. DEVELOPPEMENT DE L'OFFRE ET DU PLAN DE COMMUNICATION ASSOCIE
- D. RECHERCHE ET SOUTIEN DES PREMIERS PROJETS

Les trois premières, relatives à des fonctions support, permettront de transmettre à la future équipe d'animation une pépinière structurée sur les plans décisionnel, administratif et financier, qui soit également dotée d'outils de communications performants.

La quatrième permettra de stimuler les projets déjà identifiés, de rassembler les entreprises existantes et d'attirer de nouveaux entrepreneurs sur le territoire.

La mission tend vers un passage de relais au futur directeur de la pépinière.

Type de dépenses : Action Collective

Contexte de l'opération : La Communauté d'Agglomération du Grand Dax, la Mairie de Dax et le Conseil Général des Landes souhaitent lancer le développement d'un pôle technologique à Dax, afin de stimuler et de renforcer l'émergence, le développement et l'implantation d'entreprises innovantes sur le territoire.

Le pôle technologique devra aussi accompagner les entreprises locales existantes dans leur recherche de rentabilité et de compétitivité en les aidant à renforcer leur potentiel technologique, et ce, quel que soit leur stade de développement.

Objectifs poursuivis : Création d'un pôle technologique dédié à l'utilisation du signal satellitaire

Calendrier de réalisation (phasage) : L'action sera réalisée sur une période de 12 mois, 1 Juillet 2010 - 30 Juin 2011

Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dax

Coût total : 164 950€

Effets attendus : création du pôle technologique, embauche d'un directeur, arrivée des premiers créateurs.

Indicateur d'évaluation : Présence des modes opératoires, du plan de communication et de l'offre. Nombre de projets détectés, nombre de projets accompagnés, nombre d'entreprises créées.

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Etat FRED	80%	131 960
Grand Dax	20%	32 990
TOTAL	100%	164 950€

AXE N : 2 ANIMATION
ACTION N°2 Etudes
Description de l'opération : Etudes nécessaires au développement de la pépinière
Type de dépenses : Action collective
Contexte de l'opération : Les collectivités ont acté que le PLR serait consacré à la création d'un pôle technologique (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise) Cette action consiste à financer des études pour optimiser les stratégies : <ul style="list-style-type: none"> - De la pépinière, étude pilotée par Helileo (financement FNADT) - Des créateurs, avec des consultants spécialisés (financement FRED)
Objectifs poursuivis : Aider le directeur à définir la stratégie de la pépinière Accélérer le développement des projets
Calendrier de réalisation (phasage) : <ul style="list-style-type: none"> - Définition de la stratégie de la pépinière lors de l'arrivée du directeur premier semestre 2011 durée 4 mois - Les études pour les créateurs selon les besoins de ceux-ci, de 2011 à Décembre 2013
Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Coût total : 244 895€
Effets attendus : Attractivité de la pépinière par l'accompagnement offert aux créateurs
Indicateur d'évaluation : Développement rapide des projets et croissance des Start up. Nombre d'emplois créés, nombre de projets accompagnés

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Etat	53.7%	FNADT 42 448 étude Helileo FRED 89 000 consultants (sous-total = 131 448)
Grand Dax	46.3%	113 447
TOTAL	100%	244 895€

AXE N : 2 ANIMATION
ACTION N°3 Crédits d'animation
Description de l'opération : financement de l'animation suivant les critères qualité des pépinières
Type de dépenses : Action collective
Contexte de l'opération : Les collectivités ont acté que le PLR serait consacré à la création d'un pôle technologique (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise) Cette action consiste à financer : <ul style="list-style-type: none"> - L'animation (les personnels seront engagés par la Communauté d'Agglomération du Grand Dax) - Les frais de fonctionnement (créateurs et Grand Dax)
Objectifs poursuivis : Permettre l'animation et le fonctionnement de la pépinière
Calendrier de réalisation (phasage) : <ul style="list-style-type: none"> - Financement de l'animation dès l'arrivée du directeur premier semestre 2011
Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Coût total : 608 930€
Effets attendus : Permettre l'animation et le développement de la pépinière
Indicateur d'évaluation : Nombre de projets détectés, Nombre de projets accompagnés, Nombre d'entreprises implantées : 4 par an Nombre d'emplois créés : 50 sur 5 ans

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Etat FNADT	35.80.%	217 992
Grand Dax	47.12%	255 188
Créateurs	17.08%	135 750
TOTAL	100%	608 930€

AXE N : 2 ANIMATION
ACTION N° 4 Fonctionnement
Description de l'opération : Faire la promotion, la communication et la prospection
Type de dépenses : Action collective
Contexte de l'opération : Les collectivités ont acté que le PLR serait consacré à la création d'un pôle technologique (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise) Cette action consiste à financer les actions de promotion, de communication et de prospection
Objectifs poursuivis : Accélérer le développement de la pépinière en la faisant connaître.
Calendrier de réalisation (phasage) : - Lancement des actions de communication dès 2011 pour 3 ans (fin 2013)
Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Coût total : 211 000€
Effets attendus : Faire connaître la pépinière aux futurs créateurs pour les inciter à venir sur le territoire
Indicateur d'évaluation : Nombre de projets détectés Nombre d'entreprises implantées

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financiers	Taux de Participation	Montant
Etat FRED	59.05.%	124 600
Grand Dax	40.75%	86 400
TOTAL	100%	211 000€

AXE N : 2 ANIMATION
ACTION N° 5 Bourse
Description de l'opération : Attribution d'une bourse aux créateurs
Type de dépenses : Action collective
Contexte de l'opération : Les collectivités ont acté que le PLR serait consacré à la création d'un pôle technologique (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise) Cette action consiste à attribuer une bourse aux créateurs leur permettant ainsi de développer leur projet
Objectifs poursuivis : doter la pépinière d'un dispositif attractif pour les créateurs
Calendrier de réalisation (phasage) : De 2011 à Fin 2013 deux bourses par an Dés 2011 une bourse est proposée par la pépinière pour un projet Galileo
Maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération du Grand Dax
Coût total : 102 000€
Effets attendus : Attractivité de la pépinière par l'accompagnement offert
Indicateur d'évaluation : Nombre de projets détectés (candidats). Nombre de projets accompagnés : 2 par an

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Etat FRED	80%	81 100
Grand Dax	20%	20 900
TOTAL	100%	102 000€

AXE N : 3 DEVELOPPEMENT DES ENTREPRISES DU TERRITOIRE
ACTION N° 1
Description de l'opération : Accompagnement du développement des PME du territoire
Type de dépenses : Action collective
<p>Contexte de l'opération : Les collectivités ont acté que le PLR serait consacré à la création d'un pôle technologique (incubateur, pépinière, hôtel d'entreprise)</p> <p>Cette action consiste à accompagner les entreprises existantes sur le territoire en réalisant deux actions collectives:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à disposition des entreprises d'experts techniques, financiers et en stratégie commerciale afin de proposer des axes d'amélioration qui seront accompagnés par les différents acteurs du territoire (OSEO , 2ADI, INNOVALIS, collectivités...) - Accompagnement des PME dans des démarches de certification afin qu'elles puissent répondre aux pré-requis de nouveaux clients
Objectifs poursuivis : Accélérer le développement des entreprises et permettre la création d'emplois
Calendrier de réalisation (phasage) : Lancement des actions dès 2011 pour une durée de 2ans
Maître d'ouvrage : Grand Dax
Coût total : 367 925€
Effets attendus : Développement des PME, créations d'emplois
<p>Indicateur d'évaluation : Nombre d'entreprises contactées</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'entreprises accompagnées : 20</p> <p style="text-align: center;">Nombre d'emplois créés : 100 sur 5 ans</p>

Tableau de financement (nature des crédits et cofinanceurs)

Financeurs	Taux de Participation	Montant
Etat FRED	63.7%	234 340
Région Aquitaine	16.3%	60 000
Entreprises	20%	73 585
TOTAL	100%	367 925€

Tableau de financement

Axe	Intitulé	Crédit Etat		Grand Dax	Région	Département	FEDER	Autres	TOTAL
		FRED	FNADT						
Axe 1 Création	Construction des bâtiments			571 880	300 000	2 287 520	700 000		3 859 400
	Equipement de la pépinière		78 560	19 640					98 200
Axe 2 Animation	Lancement du pôle technologique	131 960		32 990					164 950
	Etudes	89 000	42 448	113 447					244 895
	Crédits d'animation		217 992	255 188				135 750	608 930
	Fonctionnement	124 600		86 400					211 000
	Attribution de bourses	81 100		20 900					102 000
Axe 3 Développement des entreprises	Accompagnement des PME	234 340			60 000			73 585	367 925
TOTAL		661 000	339 000	1 100 445	360 000	2 287 520	700 000	209 335	5 657 300

SIGNATAIRES

*Monsieur le Président de la Communauté
d'Agglomération du Grand Dax*
Jean-Marie ABADIE

Monsieur le Maire de Dax
Gabriel BELLOCQ

*Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour
l'Aménagement et le Développement du Pôle
Economique et d'Habitat du Grand Dax-Sud*
Henri EMMANUELLI

Monsieur le Président du Conseil Régional D'Aquitaine
Alain ROUSSET

Monsieur le Préfet des Landes
Evence RICHARD

En présence de :